



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

au



Cerema

n°10 : Comité Technique d'Établissement (CTE) - 10 juillet 2014

Direction : B.LARROUTUROU (DG), Sylvie MOREAU (SG), Christine Mistral et Stéphanie VIDAL (DRH)
Représentants du personnel : **Cfdt:** Claude GUILLET, Patrick FOURMIGUE. +CGT, FO, UNSA

0 Retour sur le CTE du 20 mai 2014

Restauration collective : l'état des lieux est lancé.

Conventions : le Cerema en a signé un bon nombre, elles sont disponibles sur l'intranet.

Le calendrier des instances devrait bientôt être arrêté et mis sur l'intranet.

1 Cartographie et barème des instances locales (pour avis du CTE)

Le CTE est officiellement consulté suite aux échanges de la réunion du 20 mai (*voir le n° 09 de CFDT Cerema, en PJ*). Les instances en question sont les **CT et CHSCT locaux**, dans chaque DT.

Le projet de l'administration prévoit :

1. dans **7 DTer** et **3 DTec**, la reconduction des existantes,
2. pour la **DTer IdF**, la création de ces 2 instances,
3. pour le **Siège**, le rattachement aux instances de la Direction Territoriale **Centre-Est**.

CGT et FO demandent un Comité Technique et un CHSCT spécifiques pour le siège et sont donc opposés au 3° du projet présenté. Néanmoins, **CGT et FO se sont abstenus** au moment du vote.

La **Cfdt a voté pour** ce rattachement. Vu la faiblesse des effectifs du siège, il ne nous paraît pas souhaitable de multiplier les instances, ni de les placer ces agents "à part" des autres. En effet :

- les problèmes relatifs au fonctionnement sont communs au Siège et à la DTer CE, car cette dernière assure les fonctions support pour l'ensemble,
- les sujets relatifs à l'organisation des directions du siège (DRH, DSTREI, DAGEF, D4P, DCDC, DSI, ACP...) concernent tout l'établissement et sont donc traités en CTE.

Pour ces instances communes [DterCE+Siège] :

- la représentation de l'administration du siège devra être formalisée au niveau du règlement intérieur de l'instance.
- des agents du Siège. Pour la **Cfdt**, il est de la responsabilité des différentes sections syndicales locales de prévoir, lors de la constitution de leurs listes de 20 candidats, une représentation équilibrée entre DterCE et Siège, et notamment des places en position éligible pour les agents du Siège.

Pour prendre en compte la spécificité des conditions de travail des agents du siège, il est prévu de créer une "**commission de site du Siège**" rattachée au CHSCT commun [DterCE+Siège], en complément de celles déjà existantes à Clermont, Autun et L'Isle d'Abeau.

La **Cfdt** renouvelle sa demande d'un état des lieux de la composition et du fonctionnement des commissions de sites existantes. Pour appuyer la nécessité de cette demande, la représentante Unsa fait part des problèmes rencontrés dans celle à laquelle elle participe. Le DG ne souhaite pas formaliser ces commissions qui restent pour lui de la responsabilité de chaque directeur concerné. Il accepte néanmoins de leur demander de lui faire remonter un retour d'expérience.

2 Points pour information du CTE

Effectifs

La DRH du Cerema expose les chiffres des effectifs au 30 avril (cf. PJ). Après discussion, la **Cfdt** obtient qu'à l'avenir, l'administration fournisse un état des lieux plus réaliste, c'est à dire prenant en compte les départs et arrivées connus, notamment suite aux cycles de mobilité. La SG insiste sur la difficulté d'avoir des chiffres fiabilisés. Le DG indique que le Cerema, comme tous les établissements publics, doit à son administration de tutelle des bilans précis, à des dates imposées et identiques, à savoir 1° janvier, 30 avril, 31 août, 31 décembre. Le DG insiste sur le fait que les cycles de mobilité ne sont pas la seule source d'approvisionnement en effectifs et que l'on peut heureusement compter sur les sorties d'écoles, la bourse interministérielle des emplois publics (BIEP)...

Le DG, en réponse aux OS, rappelle que la notion de plafond d'emploi n'est pas déclinée pour chacune des DT, et que seul l'établissement en a un. Ensuite, il n'y a que des "ajustements" et "négociations" internes entre les directions et la DG. Le DG espère que le Cerema atteindra pour la fin d'année un effectif plein, c'est à dire 3101 ETP, dans le respect de la masse salariale.

Conventions

La SG indique qu'un certains nombre de conventions ont été renouvelées (cf. PJ). Elle insiste sur le fait qu'aucune absence de convention n'a été bloquante pour les activités du Cerema ou pour ces agents. D'autres conventions sont en cours de rédaction et/ou de signature.

3 Questions diverses :

Suppression du CPT 10 "Géologie-Géotechnique"

Le DG reconnaît que la méthode et la communication auraient pu être meilleures. Il rappelle les termes de sa lettre adressée aux membres de ce CPT. La **Cfdt** souligne que cette suppression semble plus conjoncturelle que stratégique.

Le DG admet que les dysfonctionnements de ce CPT ne sont pas pour rien dans cette décision. Ceci dit, sa suppression n'est pas une remise en cause de cette compétence et des missions qui y sont attachées, qui restent indispensables au Cerema. Il rappelle qu'on est parti de 16 groupes thématiques "métier" (dont 2, "gestion de la donnée" et "gestion de la connaissance" n'ont pas donné lieu à des CPT). Il s'est efforcé de tirer les conclusions de la programmation 2014 mais le Cerema ne peut pas s'inscrire dans la demande des DG d'avoir un CPT correspondant à chacun de leurs bureaux. Enfin, il conclut en disant que dans le document stratégique n'évoque pas les CPT mais que le Cerema est présenté en 8 domaines "thématiques métiers".

La **Cfdt** vous les rappelle pour mémoire :

- | | |
|---|---|
| 1 : Territoires durables et ressources naturelles | 5 : Impacts sur la santé |
| 2 : Ville et bâtiments durables | 6 : Gestion du patrimoine d'infrastructures |
| 3 : Mobilité et transports | 7 : Développement des infrastructures |
| 4 : Énergie et climat | 8 : Connaissance et prévention des risques |

Mise en place des autres instances du Cerema (CS, CST)

- **CS : Conseil Stratégique.** Le projet d'arrêté était quasi-prêt, mais le nouveau cabinet de Ségolène Royal a voulu le retoucher. Rappel : cette instance ne comprend que des représentants de l'état et des collectivités. Pour mémoire, en CTM 2013, la **Cfdt** y demandait des représentants du personnel, mais l'Administration, ainsi que les autres syndicats (hormis l'UNSA) ont voté CONTRE.
- **CST : Conseil Scientifique et Technique.** Le texte a été allongé par la direction des affaires juridiques du MEDDE (DAJ), pour y intégrer les modalités d'élection. Le DG prévoit de répartir les 6 sièges de représentants du personnel en 3 collèges : chercheurs, spécialistes&experts, autres agents. Malgré les réserves des organisations syndicales, **le DG campe sur sa position d'un scrutin uninominal** et non pas sur des listes syndicales. Ainsi, chaque candidat se présenterait à titre individuel, avec son seul CV à l'appui... La **Cfdt** pense que cette solution aurait pu avoir du sens pour un organisme de taille limitée, installée sur un même site, où les agents se connaissent, mais qu'elle est inadaptée à un établissement de plus de 3000 agents répartis sur 28 sites.

Le 4 décembre, on vote pour choisir nos représentants du personnel



Déclaration liminaire de la CFDT au CTE du 10 juillet 2014

La CFDT s'évitera des commentaires sur la situation sociale nationale, pour aller "*droit au but*" (c'est d'actualité), sur la situation de notre établissement Cerema.

Ce Comité Technique du 10 juillet se tient suite à notre refus intersyndical de siéger le 25 juin. Ce faisant, nous voulions manifester notre mécontentement, face à la surdité de l'administration sur le sujet des droits et moyens syndicaux supplémentaires, pour faire face à la création de l'EPA Cerema. Nous osons croire que la réunion de cet après-midi sera à la hauteur de nos attentes.

Nous voulons aussi profiter de ce Comité Technique pour soulever quelques points d'actualité problématiques :

1. **la pré-programmation 2015** : les errements de 2014 ont-ils servi de leçon ? On peut en douter. La DG reste figée sur des CPT déconnectés de la structuration de nos principaux clients, les DG du MELT/MEDDE. Cela ne l'a pas empêchée pas de supprimer, sans concertation, ni analyse globale préalables, le **CPT10 "géologie-géotechnique"**, plongeant cette communauté métier dans l'incompréhension et l'expectative, pour rester sur des euphémismes !
2. de nombreux agents ont le sentiment, qu'en dehors des logiciels SIGMA et BFC, le Cerema peine à **harmoniser les pratiques et le fonctionnement des 11 directions**. Peut-être ces chantiers seront-ils engagés juste après les élections du 4 décembre 2014 ?
3. **les effectifs**. Vous allez nous commentez positivement j'imagine, des chiffres au 30 avril, soit la veille des arrivées-départs du cycle mobilité 2014-05. Quel intérêt, d'autant plus que vous connaissez connaît maintenant les résultats du cycle 2014-09. Enfin, la CFDT souhaiterait avoir un tableau de suivi des PM104 déposés et reçus dans chacune des 11 directions ? Notre objectif est de "mesurer" l'attractivité du Cerema, par un suivi des velléités d'entrée-sortie, sans attendre les résultats des CAP.
4. **le Conseil Scientifique et Technique (CST)**, notamment les modalités d'élection des représentants du personnel. Il paraît que vous êtes toujours dans l'attente de la réponse de la DRI, mais quelle solution leur avez-vous proposée, pour les plonger dans un tel abîme de perplexité ?
5. **l'avenir des reprographies sur Bordeaux, Aix et Bron**. L'administration ne semble pas très motivée pour assurer leur pérennité et l'externalisation se profile à grands pas. On entend qu'une réflexion est en cours au sein du Cerema. Diction : "*Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage*". Monsieur le Directeur, si vous ne voulez pas nous "enrager", ne nous mettez pas une fois de plus devant le fait accompli.

Merci de votre attention.



Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS